

Devenez un Employeur Pro-vélo

Le programme national Objectif Employeur Pro-Vélo vise à accompagner les employeurs (publics, privés et associatifs) dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements.

Le programme vous propose un accompagnement personnalisé pour améliorer les services vélos de votre personnel ainsi qu'un appui financier. En vous inscrivant à ce programme vous bénéficierez :

- D'un accompagnement sur-mesure de votre établissement vers la labellisation « Employeur Pro-Vélo »
- D'un audit de labellisation pris en charge à 100% par le programme
- D'un accès à des services vélo agréés par la FUB selon un cahier des charges strict
- D'un cofinancement pour des services.

Pour démarrer le programme, vous pouvez renseigner dès maintenant un autodiagnostic : <https://employeurprovelo.fr/quizz/public/>. Un conseiller expert en mobilité vélo vous apportera un conseil personnalisé. Il vous présentera le référentiel du label Employeur Pro-Vélo, le catalogue de services et saura répondre à vos questions sur la suite du parcours.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site Employeur Pro-vélo : <https://app-employeurprovelo.fr/inscription>

Téléchargez également :

- la fiche pratique « comment favoriser la pratique du vélo auprès de ses collaborateurs » : https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/comment_favoriser_la_pratique_du_velo_aupres_de_ses_collaborateurs.pdf

- le livre Blanc « devenir employeur Pro-vélo » : https://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/livreblanc_employeursprovelo.pdf